

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**PROCES-VERBAL N° 6-2025
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 JUIN 2025 - 20 H 15**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Marie RODRIGUES

EXCUSE : Emeric BARBIER

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 mai 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. CCBE : SOLLICITATION DES COMMUNES CONCERNANT LA CONDUITE DE L'EVALUATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) AU TITRE DE L'ARTICLE L153-27 DU CODE DE L'URBANISME

Monsieur le maire informe l'assemblée que le PLUi, approuvé le 16/12/2019, doit faire l'objet, au plus tard 6 ans après son approbation, d'une analyse des résultats de son application, après avoir sollicité l'avis des communes.

Par son courrier du 23/04/2025, le Président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est expose la méthodologie proposée pour l'évaluation du PLUi, qui se basera sur 42 indicateurs définis dans le rapport de présentation.

Compte tenu du grand nombre et de la complexité de ces indicateurs, les étapes suivantes seront mise en place :

- Juin 2025 / Travail en commission intercommunale « Stratégies d'Aménagement Territoriale, urbanisme et Habitat » sur une quinzaine d'indicateurs clés permettant d'appréhender de manière globale la trajectoire d'évolution du territoire par rapport aux orientations définies en 2019 dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Par la suite, cette analyse des indicateurs clés permettra de définir un premier positionnement qui sera également soumis à l'avis des communes, sur l'opportunité ou non de réviser le PLUi.
- Un autre travail interviendra en second temps à l'automne en commission intercommunale sur la globalité des indicateurs et la synthèse des avis formulés par les communes afin de rédiger la proposition de délibération soumise au conseil communautaire sur l'évaluation du PLUi qui aura lieu en fin d'année.

Monsieur le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'approbation de cette méthodologie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la méthodologie de révision du PLUi proposée par la Communauté de Communes de Bièvre-Est.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. FISCALITE : REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET SES EXONERATIONS FACULTATIVES

Monsieur le maire rappelle que la délibération concernant la révision de la taxe d'aménagement (instauration, variation du taux, exonérations) doit être prise avant le 1er juillet de l'année N pour être applicable à compter de l'année N + 1.

Celle numérotée 2018-08-04 du 21 novembre 2018 fixe le taux unique de 5% sur l'ensemble du territoire communal et aucun régime d'exonérations facultatives n'est applicable.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour reconduire ou modifier ces éléments.

Après en avoir délibéré, et dans la perspective de maintenir une pression fiscale équivalente sur les constructions à venir, il est décidé de ne pas modifier le taux de 5% et de n'appliquer aucune exonération facultative, en continuité des années précédentes.

La délibération ainsi visée reste donc toujours en vigueur.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

5. COMMUNICATION : L'ECHO BURCINOIS – EDITION JUILLET 2025

L'approche des élections municipales de mars 2026 marque l'entrée dans une période préélectorale de six mois, durant laquelle les collectivités doivent encadrer strictement leur communication. Les élus ayant souhaité établir un bilan de mandat, l'Echo Burcinois de juillet 2025 sera consacré à ce document qui reprendra les actions et opérations menées depuis le début de la mandature.

6. QUESTIONS DIVERSES

Travaux de sécurité routière sur le hameau de « Ternin »

➤ TE 38/Enfouissement des réseaux

L'alternat de circulation mis en place pour la réalisation des travaux prendra fin le vendredi 13 juin prochain. Les raccordements des particuliers seront réalisés début juillet. La dépose des poteaux se fera fin juillet.

➤ Aménagement de sécurité routière

L'appel d'offre publié le 25 avril dernier devra être déclaré infructueux.

Cette décision se justifie par le fait que : Seules deux entreprises ont répondu :

- l'analyse des offres par le maître d'œuvre a démontré, qu'une d'entre elle, ne pouvait pas être retenue car le mémoire technique n'était pas adapté.
- Le montant des travaux de l'autre entreprise dépassait considérablement les estimations financières.

Un nouvel appel d'offre avec variantes, pour diminuer les coûts, sera donc lancé prochainement.

Séance levée à 21 h 35.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



A noter : Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 10 juillet 2025 à 20 h 00.